

Concours interne 2026 Techniciens de la recherche BAP ABCD Phase d'admissibilité Relevé de conclusions

Contexte du concours

Le jury

Le jury est composé de 6 membres (3 femmes et 3 hommes) affiliés aux BAP suivantes : A (3), B (2), C (1).

Les candidats

19 candidats ont déposé une candidature pour 7 promotions possibles, toutes sur poste non-affectés.

La répartition des candidatures est la suivante :

- 15 dossiers pour la BAP A (79%)
- 1 dossier pour la BAP B (5%)
- 1 dossier pour la BAP C (5%)
- 2 dossiers hors BAP D (11%)

Parmi les candidats, 6 sont des femmes (32 %) et 13 sont des hommes (68 %). L'âge des candidats est compris entre 25 et 52 ans. L'âge moyen est de 36 ans.

Analyse des dossiers

L'admissibilité s'est tenue le 08 septembre 2026 en visioconférence pour tous les membres du jury.

Analyse des dossiers en amont de la réunion d'admissibilité et critères retenus

Les membres du jury ont déclaré leurs liens d'intérêts avec les candidats avant de pouvoir accéder aux dossiers. Tout membre du jury ayant un lien d'intérêt avec un candidat n'a pas évalué son dossier ni participé aux discussions le concernant.

La grille d'analyse des dossiers et le mode de notation ont été élaborés par l'ensemble du jury lors d'une réunion préparatoire.

Chaque dossier de candidature a été évalué selon les critères définis par INRAE et présents dans le guide du candidat : la qualité du travail et la fiabilité des réalisations ; les qualités relationnelles ; l'implication personnelle ; la capacité de réflexion et de recul ; l'implication d'initiative et de responsabilité ; le degré d'initiative et de responsabilité ; les mobilités thématiques et/ou fonctionnelles et la formation continue.

Le jury s'est également appuyé sur les emplois-types Referens pour identifier les fonctions exercées par l'agent qui relèvent du corps des techniciens de recherche.

Les deux rapporteurs nommés par dossier se sont entretenus avant la phase d'admissibilité pour partager leur évaluation.

Déroulement de la réunion d'admissibilité

En réunion d'admissibilité, chaque dossier a été présenté par deux rapporteurs selon la grille d'admissibilité prédéfinie et sur la base des éléments décrits dans la candidature.

Cette phase d'admissibilité a fait l'objet d'une note sur 20.

Toutes les décisions ont été approuvées et prises par l'ensemble du jury.

A l'issue de cette phase, le jury a retenu 19 dossiers (100 % des dossiers) pour la phase d'admission.

La notation

Les notes s'échelonnent de 12/20 à 15/20. Les dossiers ayant une note supérieure à 11 ont été déclarés admissibles.

La note attribuée cette année est propre au jury de ce concours qui peut avoir déterminé une cotation différente de chacun des critères par rapport aux années précédentes.

Commentaires et conseils aux candidats

De manière générale, le jury tient à souligner la qualité des dossiers déposés lors de cette campagne de concours interne. Les efforts de concision et de pédagogie sont aussi à souligner et ont été appréciés du jury.

Le soin porté à la clarté de l'organigramme fonctionnel aide à la compréhension du positionnement du candidat dans ses activités et dans son environnement.

Cependant, les dossiers manquent parfois de matière pour apprécier les indicateurs à évaluer : manques d'exemples, d'informations mesurables et tangibles, de faits montrant que l'agent exerce déjà des missions du corps supérieur. Ce manque d'informations est d'autant plus vrai concernant les travaux réalisés ce qui ne permet pas d'évaluer le critère "qualité du travail et fiabilité des réalisations".

Il a parfois été noté une disparité entre le rapport d'activité et la fiche argumentaire concernant le critère "degré d'initiative et de responsabilité".

Il est important d'indiquer toutes les formations en lien avec les activités pour voir l'évolution de l'agent.

Le jury ne peut que conseiller aux candidats de suivre les formations de préparation aux concours et d'être accompagnés dans ces concours.

Demandes d'information

Les candidats qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un retour individualisé sur leur dossier exclusivement auprès de la présidente du jury.

Ils doivent adresser un mail à la présidente, Tatiana THOUROUDE : tatiana.thouroude@inrae.fr qui leur proposera un rendez-vous téléphonique ou en visio-conférence à l'issue de la procédure de concours, du 2 novembre 2026 au 4 décembre 2026.